

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009016

Signataire : MG/MD

OBJET : Adhésion à l'association des maires des grandes villes

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les objectifs de l'association des maires de grandes villes poursuivis depuis 1974, notamment la défense des intérêts des grandes villes.

Considérant l'intérêt public poursuivi par cette structure correspondant à celui des Elus d'Aubervilliers.

Considérant la population légale de 2006 de 74 038 habitants avec la particularité d'avoir 21 945 habitants en zone urbaine sensible et 1 599 habitants en zone franche urbaine.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Décide d'adhérer à l'association des maires de grandes villes.

Article 2 : Accepte de régler la participation financière fixée à environ 11 centimes par habitant soit 8 150 € pour 2009.

Le Maire

Jacques SALVATOR.